



Certificat d'Aptitude Professionnelle

Agricole

Métiers de l'agriculture

RNCP 40523

Diplôme de niveau 3

CAPa MA

Objectif de la formation

L'objectif de la formation vise l'obtention des capacités générales et professionnelles du référentiel du diplôme.

Les capacités professionnelles prennent en compte la diversité des systèmes de production de polyculture-élevage.

Modalités Pédagogiques

- En présentiel avec :
 - Cours théoriques en salle et en salle informatique,
 - Etudes de cas concrets,
 - Travaux pratiques sur le site en utilisant les plateaux et ateliers techniques,
- Mise en situation professionnelle sur le site de l'employeur,
- Accompagnement individuel des apprentis et suivi régulier en entreprise,
- Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation après entretiens et tests de positionnements,
- Suivi individuel par le référent parcours pour l'accompagnement de l'apprenti et l'entreprise.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel,
- Présence d'une Référente Handicap dans le centre,
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...,
- Locaux adaptés.

Modalité de validation / Nom du certificateur

Formation diplômante délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

*Sans limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur en situation de handicap; s'il est un sportif de haut niveau; si l'apprenti envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme.

Voie de Formation

Formation par la voie de l'apprentissage.

Public ciblé / Pré-requis

- Être âgé(e) de moins de 30 ans et avoir 15 ans (ou plus) au 31 décembre de l'année d'intégration*.
- Être déclaré aptes par la Médecine du travail.
- Aimer le travail en extérieur, disposer d'une bonne aptitude physique aux travaux manuels.

Conditions d'inscription

- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- La demande d'inscription est à faire [en ligne](#) auprès du CFA.
- Inscription après la rentrée possible conditionnée selon l'avancée pédagogique de la formation.

Délais d'accès

Avoir suivi une scolarité complète jusqu'en fin de classe de troisième.

Modalité d'Alternance

Les périodes d'alternance entre l'entreprise et le CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités en entreprise et réparties sur l'année en fonction d'un [calendrier d'alternance](#).



Contenus Principaux de la formation

BLOC 1 : Accueil et positionnement

BLOC 2 : Découverte des cultures d'automne et préparation de l'hiver

BLOC 3 : Réalisation des soins et alimentation des animaux

BLOC 4 : Découverte des cultures de printemps et alternatives

BLOC 5 : Découverte de la gestion de l'herbe et du troupeau

BLOC 7 : Maintenance du matériel et des infrastructures

BLOC 8 : Maîtrise des cultures d'automne et préparation de l'hiver

BLOC 9 : Maîtrise des soins et alimentation des animaux

BLOC 10 : Maîtrise des cultures de printemps et alternatives

BLOC 11 : Maîtrise de la gestion de l'herbe et du troupeau

BLOC 12 : Insertion professionnelle

Durée et Rythme de la Formation

- **1^{re} année :** 455 heures d'enseignement réparties sur 13 semaines au CFA.
- **2^e année :** 455 heures d'enseignement réparties sur 12 semaines au CFA.
- 5 semaines de congés payés sur la période entreprise.

Nos Plus



- Site sur 250 hectares,
- Scolarité gratuite,
- Exploitation agricole polyculture/ élevage,
- Équipe constituée de formateurs issus du milieu professionnel,
- Réseau d'entreprises partenaires,
- Un accompagnement individualisé de chaque apprenti(e),
- Un formateur référent pour chaque apprenti(e),
- Certifié QUALIOPI et QualiFormAgri.

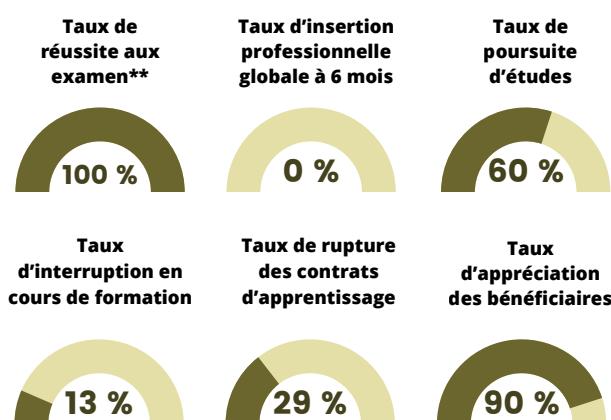


Information sur la rémunération de l'Apprenti(e)

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC au 1^{er} janvier 2026 selon l'âge et l'année de formation (Grille de rémunération applicable à tous les agriculteurs du Cher, à l'exception des ETA)*

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti	% du smic
Première Année de contrat d'apprentissage	moins de 18 ans	27% 1er Semestre 35% 2ème Semestre
	18 à 20 ans	50 %
	21 à 25 ans	53 %
Deuxième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	45% 1er Semestre 55% 2ème Semestre
	18 à 20 ans	57 %
	21 à 25 ans	61 %
Troisième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	55 %
	18 à 20 ans	67 %
	21 à 25 ans	78 %

Indicateurs (Session 2025)



* Barème différent selon OPCO de rattachement.

** En relation avec le taux de présentation à l'examen.

*** Change selon la convention collective de l'entreprise d'apprentissage.